



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AOUT 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six août à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-4-122

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN D'ESPACES
VERTS DES STATIONS D'ÉPURATION DE LA CC2R
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

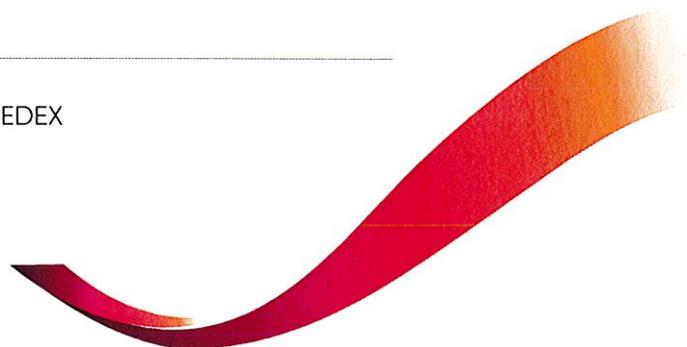
Absents excusés :

Monsieur RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance



2022D1-1-4-122

OBJET : ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS DES STATIONS D'ÉPURATION DE LA CC2R
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour un accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts des stations d'épuration, dont la date de remise des offres était fixée au 19 août 2022 à 12h00.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée ouverte, est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^o du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 7 lots :

- lot 1 : STEP DE DUNES (lagune)
- lot 2 : STEP DE ESPALAIS (filtres plantées de roseau + lagunage)
- lot 3 : STEP DE ST LOUP (lagune)
- lot 4 : STEP DE LAMAGISTÈRE (boues activées + lagunage)
- lot 5 : STEP DE MONTJOI NORD (filtre à sable)
- lot 6 : STEP DE ST ANTOINE (filtres plantées de roseau)
- lot 7 : STEP DE ST MICHEL (filtre à sable)

Il était possible pour chaque lot de proposer une variante relative à l'éco-pâturage.

La Commission des Plis s'est tenue le 22 août 2022 pour le jugement des offres.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notations suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	70.0 %
2 - Valeur technique analysée selon le mémoire explicatif des modalités d'exécution et les fiches techniques du matériel fournis par le candidat dans son offre.	30.0 %

LOT 1 : STEP DE DUNES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
IDVERDE	31200 - TOULOUSE
LA BÊLE SOLUTION	60710 - CHEVRIERES
SARL EDDY GLOUX	47270 - SAINT MAURIN

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat LA BÊLE SOLUTION obtient la meilleure note pour sa variante relative à de l'éco-pâturage, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au vu du détail estimatif quantitatif
1	LA BÊLE SOLUTION	2 849,29€
2	IDVERDE	4 015,00€
3	SARL EDDY GLOUX	3 500,00€

Le site entretenu par éco-pâturage devra, si nécessaire, faire l'objet d'une réparation des clôtures extérieures existantes.

LOT 2 : STEP DE ESPALAIS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
IDVERDE	31200 - TOULOUSE
LA BÊLE SOLUTION	60710 - CHEVRIERES
SARL EDDY GLOUX	47270 - SAINT MAURIN

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat IDVERDE obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au vu du détail estimatif quantitatif
1	IDVERDE	8 399,00€
2	LA BÊLE SOLUTION	10 359,57€ 5 229,57€ si les talus des filtres sont désherbés par les animaux
3	SARL EDDY GLOUX	10 300,00€

Cependant, il est proposé de retenir l'offre du candidat LA BÊLE SOLUTION car les talus des filtres plantés peuvent être désherbés par les animaux et cela représente une économie de 5 130,00 € par rapport à l'offre du détail quantitatif estimatif de l'entreprise. De plus il semble que la présence d'animaux au niveau des lagunes soient une solution pour éviter la présence des ragondins, ce qui permettrait de maintenir les ouvrages dans un bon état.

Le site entretenu par éco-pâturage devra, si nécessaire, faire l'objet d'une réparation des clôtures extérieures existantes.

LOT 3 : STEP DE ST LOUP

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
IDVERDE	31200 - TOULOUSE
LA BÊLE SOLUTION	60710 - CHEVRIERES
SARL EDDY GLOUX	47270 - SAINT MAURIN

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat LA BÊLE SOLUTION obtient la meilleure note pour sa variante relative à de l'éco-pâturage, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au vu du détail estimatif quantitatif
1	LA BÊLE SOLUTION	5 499,57€
2	IDVERDE	6 026,00€
3	SARL EDDY GLOUX	6 000,00€

Le site entretenu par éco-pâturage devra, si nécessaire, faire l'objet d'une réparation des clôtures extérieures existantes.

LOT 4 : STEP DE LAMAGISTÈRE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
IDVERDE	31200 - TOULOUSE
LA BÊLE SOLUTION	60710 - CHEVRIERES
SARL EDDY GLOUX	47270 - SAINT MAURIN

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat IDVERDE obtient la meilleure note, son prix n'étant pas le moins-disant mais son mémoire répondant au besoin en terme de moyens humains et matériels et notamment quant aux mesures nécessaires pour l'entretien de la lagune.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au vu du détail estimatif quantitatif
1	IDVERDE	6 316,00€
2	SARL EDDY GLOUX	5 300,00€
3	LA BÊLE SOLUTION	6 359,57€

LOT 5 : STEP DE MONTJOI NORD

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
LA BÊLE SOLUTION	60710 - CHEVRIERES
SARL EDDY GLOUX	47270 - SAINT MAURIN

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL EDDY GLOUX obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au vu du détail estimatif quantitatif
1	SARL EDDY GLOUX	3 600,00€
2	LA BÊLE SOLUTION	4 544,57€

LOT 6 : STEP DE ST ANTOINE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
IDVERDE	31200 - TOULOUSE
LA BÊLE SOLUTION	60710 - CHEVRIERES
SARL EDDY GLOUX	47270 - SAINT MAURIN

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat LA BÊLE SOLUTION obtient la meilleure note pour sa variante relative à de l'éco-pâturage, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au vu du détail estimatif quantitatif
1	LA BÊLE SOLUTION	3 484,57€
2	IDVERDE	4 708,00€
3	SARL EDDY GLOUX	4 000,00€

Le site entretenu par éco-pâturage devra, si nécessaire, faire l'objet d'une réparation des clôtures extérieures existantes.

LOT 7 : STEP DE ST MICHEL

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
IDVERDE	31200 - TOULOUSE
LA BÊLE SOLUTION	60710 - CHEVRIERES
SARL EDDY GLOUX	47270 - SAINT MAURIN

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat IDVERDE obtient la meilleure note, son prix n'étant pas le moins-disant mais son mémoire répondant au besoin en terme de moyens humains et matériels.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au vu du détail estimatif quantitatif
1	IDVERDE	3 770,00€
2	SARL EDDY GLOUX	3 700,00€
3	LA BÊLE SOLUTION	4 954,57€

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 – STEP DE DUNES, d'attribuer le marché au candidat LA BÊLE SOLUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 2 – STEP DE ESPALAIS, d'attribuer le marché au candidat LA BÊLE SOLUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 3 – STEP DE ST LOUP, d'attribuer le marché au candidat LA BÊLE SOLUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 4 – STEP DE LAMAGISTÈRE, d'attribuer le marché au candidat IDVERDE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 5 – STEP DE MONTJOI NORD, d'attribuer le marché au candidat SARL EDDY GLOUX pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 6 – STEP DE ST ANTOINE, d'attribuer le marché au candidat LA BÊLE SOLUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 7 – STEP DE ST MICHEL, d'attribuer le marché au candidat IDVERDE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 – STEP DE DUNES, d'attribuer le marché au candidat LA BÊLE SOLUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 2 – STEP DE ESPALAIS, d'attribuer le marché au candidat LA BÊLE SOLUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 3 – STEP DE ST LOUP, d'attribuer le marché au candidat LA BÊLE SOLUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 4 – STEP DE LAMAGISTÈRE, d'attribuer le marché au candidat IDVERDE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 5 – STEP DE MONTJOI NORD, d'attribuer le marché au candidat SARL EDDY GLOUX pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 6 – STEP DE ST ANTOINE, d'attribuer le marché au candidat LA BÊLE SOLUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 7 – STEP DE ST MICHEL, d'attribuer le marché au candidat IDVERDE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 26 août 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 29 août 2022

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de PERVILLE



Eric DELFARIEL

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

09 SEP. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales le

09 SEP. 2022

AR Préfecture

2022D1-1-4-122 ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS DES STATIONS D'EPURATION DE LA CC2R AMPS

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220826- 2022D1_1_4_122-DE
Numéro d'acte :	2022D1_1_4_122
Date de décision :	26/08/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)
Fichier acte :	2022D1-1-4-122 ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS DES STATIONS D'EPURATION DE LA CC2R AMPS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	09/09/2022 18:01:33
Date de réception de l'AR :	09/09/2022 18:02:03